

**Utilisées et perdues –
L'exploitation forestière
industrielle et son rôle
dans la déforestation
en République
Démocratique du Congo**

RÉSUMÉ

Bien qu'ils soient toujours relativement faibles par rapport à ceux de l'Amazonie ou de l'Asie du Sud-Est, les taux de déforestation en République Démocratique du Congo (RDC) sont en hausse. La plupart des études sur le sujet ont suggéré que la croissance démographique et l'agriculture sur brûlis seraient les principaux facteurs de la disparition des forêts. Par ailleurs, la « gestion durable des forêts » (ou abattage sélectif) a depuis longtemps été prônée comme le sauveur des forêts d'Afrique centrale et représente de loin la plus grande utilisation officielle des terres dans la région.

La plupart de ces idées reçues sur la déforestation en RDC semblent cependant être basées sur des « instantanés » de la perte de forêt, des aperçus fixés dans le temps qui accordent peu d'attention à des facteurs historiques ou aux tendances d'occupation des sols. Afin d'approfondir cette question, notre étude a calculé la perte de forêt dans 60 concessions forestières et dans huit zones « témoins » de taille équivalente, afin de comparer le taux de déforestation à l'intérieur de concessions forestières avec un ensemble varié d'autres occupations des terres. Celles-ci comprenaient des concessions forestières abandonnées servant maintenant de projet REDD à l'intérieur d'une zone strictement protégée, et des zones sans désignation ancienne ou actuelle connue avec différentes conditions et historiques.

PRINCIPALES CONCLUSIONS

- Il existe un lien clair entre l'établissement d'opérations d'exploitation forestière commerciale et une « déforestation en cascade » qui peut se produire jusqu'à 10-15 ans après lorsque les routes forestières donnent accès à de nouvelles zones de forêt pour le développement d'habitations et autres utilisations. Dans de tels cas, cela suggère que l'agriculture à petite échelle n'est pas tant un « moteur » de la déforestation qu'une cause immédiate de celle-ci.
- La perte totale dans toutes les concessions forestières étudiées était d'environ 12% supérieure à la moyenne nationale, tandis que la perte totale pour les concessions actives au cours de la période était de 22% supérieure à la moyenne nationale.
- Une grande partie de ce qui est décrit comme de la déforestation est en fait un système de perte et de repousse de la forêt du fait de pratiques agricoles rotatives qui font partie du « complexe rural ».
- Dans les zones désormais désignées comme Concessions Forestières des Communautés Locales (CFCL), le taux de déforestation était 23% inférieur à la moyenne nationale et 46% inférieur à celui des concessions forestières.
- Un phénomène inexplicé conduit à un pic de perte de forêt dans les forêts de la RDC tous les 5 ans environ. Une explication provisoire proposée est que la périodicité coïncide avec les effets climatiques régionaux du cycle d'El Nino.

Ces premiers résultats soulignent la nécessité d'évaluations plus détaillées et plus nuancées de la déforestation dans les concessions anciennes et actuelles, qui tiendraient compte des contextes locaux et spécifiques tels que la densité de population, le complexe rural et la proximité de marchés locaux.

D'ores et déjà cependant, ces résultats incitent à réexaminer les politiques visant à réduire les émissions dues à la déforestation et à la dégradation (REDD+) en RDC, en particulier le narratif bien établi selon lequel l'abattage sélectif serait un moyen de protection des forêts. Ils renforcent la nécessité d'un nouveau Plan d'investissement national REDD+ et d'une nouvelle Lettre d'Intention CAFI associée, qui devraient tous deux être basés sur des analyses plus approfondies de la déforestation, prenant également en compte les nouveaux facteurs de déforestation, tels que le développement des infrastructures, les industries extractives et le secteur agro-industriel. En parallèle, une analyse initiale des CFCLs du pays, menée par RFUK, semble montrer des taux de déforestation plus faibles dans ces zones, ce qui devrait être davantage exploré comme une option de politique nationale.

GLOSSAIRE DES ACRONYMES UTILISÉS

AFD	Agence Française de Développement
CAFI	Initiative pour les forêts d'Afrique centrale
EC	European Commission
GFW	Global Forest Watch (un programme du World Resources Institute)
FCPF	Fonds de partenariat pour le carbone forestier (de la Banque Mondiale)
FFEM	Fonds Français pour l'Environnement Mondial
MEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable de la RDC
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
REDD	Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts
RFUK	Rainforest Foundation UK
UNFCCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
UN-REDD	Programme des Nations unies pour la réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts
WHRC	Woods Hole Research Centre
WWC	Wildlife Works Carbon
WWF	World Wide Fund for Nature

CONTEXTE DU BRIEFING

Le présent briefing est né d'inquiétudes liées aux méthodes suivies pour l'analyse des « moteurs de la déforestation » en RDC - et plus largement dans le Bassin du Congo - en particulier dans le contexte des interventions REDD+ à grande échelle : ces méthodes sembleraient en effet être imparfaites, et être susceptibles de conduire à des interventions politiques et programmatiques peu judicieuses. En particulier, l'utilisation peu affinée de données de télédétection et une vérification sur le terrain limitée (souvent très subjective) ont conduit à la conclusion trop simpliste que l'agriculture à petite échelle serait le principal et de loin le plus grand moteur de déforestation en RDC, négligeant ce faisant d'autres facteurs clés. Ce type d'analyse fallacieuse remonte à un rapport préparé par le Woods Hole Research Centre (WHRC) pour le gouvernement congolais et publié lors du sommet climatique de la CCNUCC à Bali en 2007, lors duquel le concept de REDD+ a été lancé.¹ (C'est aussi lors de cette réunion que la Banque Mondiale a inauguré son programme de financement REDD, le Fonds de partenariat pour le carbone forestier, FCPF).

Une étude commandée par le programme UN-REDD sur les « facteurs de déforestation » a

suivi en 2012, qui non seulement s'est révélée très imparfaite, mais est devenue très influente dans les débats sur la déforestation en RDC et divers programmes REDD à grande échelle.² De façon générale, cette étude a conclu que « les résultats montrent très clairement l'importance des activités des populations rurales comme cause de déforestation et de dégradation ». À l'inverse, l'étude « n'a pas établi de lien entre la déforestation et les concessions d'exploitation forestière commerciale » - tout en reconnaissant cependant que des « études ont prouvé que l'exploitation forestière industrielle est une cause relativement importante de déforestation dans quatre provinces (Équateur, Bandundu, Orientale et Bas-Congo) ».³ Parmi d'autres défauts, l'étude décrit les petits exploitants agricoles comme un « moteur » fondamental de déforestation, plutôt que comme une cause immédiate de celle-ci. Comme d'autres études l'ayant précédée, elle attribue à une « croissance démographique » l'augmentation des taux de déforestation, mais n'examine pas les raisons pour lesquelles les agriculteurs sont là où ils sont et font ce qu'ils font. En outre, si ces études ont facilement associé l'agriculture à la perte d'arbres, aucune d'entre elles n'a fourni de preuves empiriques du bilan carbone des pratiques agricoles.



Qui opère la tronçonneuse ? La plupart des analyses ont pointé du doigt les agriculteurs locaux comme étant à l'origine de la déforestation dans le bassin du Congo, ignorant le rôle crucial des exploitants forestiers industriels dans l'abattage des grands arbres rendant ainsi les forêts plus vulnérables aux incendies et à une destruction totale. Source: https://pfb-cbfp.org/news_en/items/own-moratorium.html

¹ Laporte N., et al, 2007

² UN-REDD, 2012

³ UN-REDD, 2012

La même vision simpliste du principal « moteur » de déforestation - ainsi que le déni de tout rôle joué par l'exploitation forestière commerciale - a été reprise dans le Plan d'investissement REDD+ de la RDC pour 2015-2020.⁴ Celui-ci a alors servi de base à l'Initiative pour les forêts de la RDC, un programme de 250 millions de dollars lancé en 2016 par l'Initiative pour les forêts d'Afrique centrale (CAFI). L'accord entre CAFI et le gouvernement de la RDC, qui définit les objectifs et les finalités de ce financement, indique également clairement que l'exploitation forestière commerciale n'est pas considérée comme un « problème », même si certaines mesures sont destinées à lutter contre l'exploitation forestière *illégal* (peu de ces mesures ont de fait été menées à bien au moment de la rédaction du présent document).⁵

La documentation du plus grand programme REDD en RDC, le « Programme de réduction des émissions de Mai-Ndombe » (*PIREDD Mai Ndombe*) du FCPF⁶, reconnaît l'exploitation forestière industrielle comme l'un des « facteurs principaux directs de déforestation et de dégradation des forêts », même si elle n'est ajoutée qu'à la fin d'une longue liste d'autres facteurs, qui inclut l'agriculture sur brûlis, la production de bois de chauffage, les feux de brousse incontrôlés et l'exploitation forestière artisanale. Cependant, la solution prévue par le programme pour ce facteur est principalement une « exploitation forestière à impact réduit », ce qui ne tient pas compte de la relation clé entre l'exploitation forestière, avec construction de routes et accès, et la déforestation qui s'ensuit.

Un type d'analyse plus sophistiqué a commencé à voir le jour en 2017, avec une étude de l'Université du Maryland sur la perte d'arbres et le « complexe rural »⁷ – un terme utilisé pour décrire un schéma d'occupation des terres complexe et changeant dans le temps, comprenant des terres agricoles, des terres en jachère longue (souvent couvertes d'arbres) et des bois semi-permanents et/ou des pratiques agroforestières. L'étude a montré qu'une part considérable de ce qui est généralement décrit comme de la « déforestation » n'est en fait que l'enlèvement (ou le « ré-enlèvement ») d'arbres dans ce qui est essentiellement un paysage agricole (dans

lequel environ 5 % correspond à des clairières permanentes, et 10 % à des champs actifs, ce qui correspond approximativement à un cycle de rotation agricole de 20 ans).⁸ L'étude a révélé qu'en RDC, 63 % de la perte de couverture arborée détectée entre 2000 et 2015 s'est produite au sein du complexe rural, ce qui signifie qu'elle a été causée par une agriculture itinérante plutôt que par une expansion agricole dans les forêts.⁹ Cette dernière (qui serait une représentation plus précise de la déforestation réelle) ne représentait que 13 % de la perte de couverture arborée.

S'il y a des raisons de remettre en question l'hypothèse établie de longue date selon laquelle les agriculteurs locaux sont le principal moteur de déforestation en RDC et dans le bassin du Congo, il y a également des raisons d'examiner plus en profondeur le rôle de l'exploitation forestière commerciale. Bien que l'exploitation forestière dans les forêts tropicales naturelles soit normalement effectuée de façon sélective (c'est-à-dire qu'elle n'enlève qu'un nombre moyen limité et parfois faible d'arbres par hectare de forêt), ses conséquences indirectes sont reconnues comme étant considérables. Les forêts exploitées de manière sélective sont connues pour être beaucoup plus sujettes aux incendies, tandis que les vastes pistes et routes nécessaires à l'accès et à l'évacuation du bois donnent également accès à des agriculteurs et immigrants qui peuvent compléter le processus de déforestation. C'est ce qui est parfois décrit comme la « déforestation en cascade ».

Alors que ces processus ont été relativement bien documentés en Amazonie¹⁰, ils ont moins été analysés dans le Bassin du Congo. Les recherches existantes indiquent que l'accès aux forêts que fournissent les vastes réseaux routiers requis par l'exploitation forestière sélective est un facteur clé de déforestation. L'étendue croissante des routes forestières dans la région a commencé à susciter de sérieuses inquiétudes au début des années 2000. Une évaluation réalisée par le WHRC en 2007 a révélé qu'entre 1976 et 2003, près de 52 000 km de routes forestières avaient été construites dans les forêts de la région.¹¹ Une étude de 2019 a révélé que le réseau routier a augmenté d'environ 53 000 kilomètres entre 2013 et 2018,

⁴ RDC, 2015

⁵ CAFI, 2016

⁶ FCPF, 2016

⁷ Molinario et al, 2017

⁸ Molinario et al, 2017

⁹ GFW, 2018

¹⁰ See for example, Asner, G.P. et al, 2006

¹¹ Laporte et al, 2007

L'EXPLOITATION FORESTIÈRE INDUSTRIELLE DANS LE BASSIN DU CONGO : « GESTION DURABLE » OU MAUVAISE GESTION CONTINUE DES FORÊTS ?

L'industrie du bois tropical et certaines institutions internationales telles que la Banque mondiale, le PNUD, la FAO et l'Agence française de développement (AFD) s'accrochent depuis longtemps à l'idée que l'exploitation sélective des forêts tropicales humides du Bassin du Congo (et d'ailleurs) est une forme de gestion durable des forêts et une alternative préférable, d'un point de vue environnemental, à la perte totale des forêts par le défrichement pour l'agriculture.¹² Le présent briefing explore cette approche caractérisée par l'expression « utilisée ou perdue », et constate que la réalité est plutôt « utilisée ET perdue ». Outre les conséquences à long terme, l'exploitation forestière s'est rarement avérée durable, même en termes de simples rendements en bois ; la plupart des opérations d'exploitation forestière dans la région ont reposé presque entièrement sur le « pillage » des forêts anciennes pour une gamme limitée d'espèces d'arbres, qui ne se régénèrent pas et ne pourraient pas se régénérer au cours des cycles d'exploitation courts (20-30 ans) typiques de la région.¹³ Une fois ces espèces épuisées, la forêt a souvent peu de valeur commerciale. Aucune concession forestière de la région ne s'est avérée viable sur deux cycles d'exploitation ou plus, et l'industrie dépend donc de l'ouverture continue de nouvelles zones de forêt non exploitées.¹⁴ Les concessions autrefois exploitées ont tendance à être converties en plantations commerciales (comme c'est le cas au Cameroun¹⁵), à être abandonnées (à des activités agricoles¹⁶), ou à être reprises par des opérateurs en provenance d'Asie¹⁷ qui recherchent de simples fibres de bois plutôt que du bois d'œuvre, ce qui peut conduire à une intensité d'exploitation très élevée et non durable de la forêt résiduelle.¹⁸

En outre, alors que l'industrie prétend fournir des emplois, des revenus, des infrastructures et un développement dans des zones rurales reculées, en vérité le travail d'exploitation forestière est souvent mal payé, très dangereux et temporaire. Le secteur de l'exploitation forestière dans la région est connu pour ses illégalités et la corruption profonde des institutions politiques, tandis que les bénéfices nationaux qu'il génère, sous forme de taxes, sont souvent maigres relatifs aux superficies concernées ou, dans le cas de la RDC, pratiquement inexistantes.¹⁹ Outre le fléau de la corruption, l'exploitation forestière peut également introduire dans la forêt des maladies telles que le paludisme et le VIH/SIDA, et favoriser le braconnage et la chasse à viande de brousse. Toutes ces questions sont examinées en détail dans la publication de la RFUK intitulée *Concessions to Poverty ; The Environmental, Social and Economic Impacts of Industrial Logging Concessions in Africa's Rainforests*.²⁰

la longueur des routes doublant à l'intérieur des concessions forestières et augmentant de 40 % ailleurs.²¹ Une autre étude datant de 2019 menée dans le nord de la République du Congo a révélé qu'une accélération de la construction de routes forestières au cours de ces deux dernières décennies a entraîné un déclin spectaculaire des paysages forestiers intacts, les routes étant

cadre des opérations forestières contribuent à la déforestation et à la dégradation des forêts ».²⁴

L'un des rares praticiens du REDD dans la région, Wildlife Works Carbon, qui possède une concession REDD privée dans la province de Mai Ndombe, constituée de deux anciennes concessions forestières, s'appuie sur le concept

¹¹ See for example, Doetinchem, N et al, 2013; AFD, 2018

¹² See for example, Karsenty and Goulet-Fleury, 2006

¹³ See for example, Greenpeace, undated

¹⁴ See for example, Mongabay, 2019

¹⁵ See for example, Actu Cameroun, 2018

¹⁶ See for example, Global Witness, 2019

¹⁷ See for example, Fuller, T, et al, 2018

¹⁸ République Démocratique du Congo, 2020

¹⁹ RFUK, 2007

²¹ Kleinscroth et al, 2019

²² Morgan D, et al, 2019

²³ WCS, 2019

²⁴ Bosquet, B., 2017

de « déforestation en cascade » pour justifier son programme. Le projet explique que « *Si les activités d'exploitation forestière n'entraînent généralement pas directement une destruction totale des peuplements forestiers, l'élimination des grands arbres et les ouvertures créées dans la forêt facilitent le défrichage pour la culture du manioc et du maïs par la population locale... Cela crée des ouvertures importantes qui favorisent l'extension de l'agriculture sur brûlis, la dégradation de la forêt et, finalement, une déforestation complète* ». ²⁵

Notre analyse a pour but d'examiner les preuves de tels processus en « cascade » en RDC. Le pays contient la moitié de la plus grande superficie contiguë de forêt tropicale en dehors de l'Amazonie. Une exploitation forestière commerciale a été menée dans certaines parties du pays depuis l'époque coloniale, mais l'intérieur du pays est resté largement inexploité jusque dans les années 1980. Le manque d'infrastructures a limité l'exploitation forestière, qui s'est principalement déroulée à proximité de rivières pouvant être utilisées pour le transport des grumes vers le marché. La zone allouée à l'exploitation forestière a connu une expansion rapide dans les années 1980 et 1990, lorsque des titres d'exploitation ont été distribués sans discernement (voir la figure 1, par exemple). En 2002, beaucoup de ces titres furent annulés suite à l'adoption d'un nouveau Code forestier et à un moratoire imposé sur l'attribution de nouveaux titres, suivi en 2006-07 par un processus dirigé par la Banque Mondiale visant à fermer les zones allouées illégalement. Environ 13 millions d'hectares de forêt, soit 60 concessions, ont été redésignés comme des concessions forestières d'un nouveau type, bien que nombre d'entre elles soient restées inactives ou exploitées de manière minimale.

Contrairement au reste du Bassin du Congo, une grande partie de la forêt en RDC reste en dehors d'une désignation sous forme de concession forestière ou de zone strictement protégée. Ainsi, bien que les registres officiels (en particulier les cartes) des opérations d'exploitation forestière passées soient de très mauvaise qualité et incomplets, il est néanmoins possible de comparer les taux de déforestation selon les différents historiques d'occupation des sols. Cela inclut, par exemple, les zones

où l'exploitation commerciale a été entreprise par le passé mais a ensuite cessé, celles où l'exploitation est actuellement en cours, celles qui sont sous protection stricte, et celles qui n'ont pas d'historique de désignation officielle mais qui sont toujours soumises à une utilisation forestière coutumière, y compris l'agriculture forestière en rotation.



Les routes forestières commerciales peuvent avoir un rôle critique en facilitant l'accès aux forêts pour des agents de déforestation ultérieurs. Elles créent également une barrière pour la faune et la flore et provoquent une fragmentation et des « effets de lisière » qui peuvent se ressentir profondément dans les zones de forêt restantes.

²⁵ WWC, 2007

MÉTHODES

L'analyse présentée dans ce rapport s'appuie sur les données de Hansen et al. (2013) et du programme Global Forest Change (2000-2018) de l'Université du Maryland, qui sont basées sur des images Landsat d'une résolution de 30 mètres.²⁶ Nous avons utilisé Google Earth Engine pour analyser ces données pour des zones géographiques définies. Nous avons calculé la superficie par an sur laquelle une perte d'arbres a été détectée pour chacune des 60 concessions forestières de la RDC, ainsi que pour huit zones « témoin », en additionnant les pixels montrant une perte d'arbres pour chaque année ; le nombre de pixels est converti en surface en multipliant les pixels par leur taille. Nous n'avons pas pris compte les données sur la repousse des arbres dans cette analyse, donc les chiffres reflètent une perte d'arbres brute. Ceci dit, en dehors des zones de faible déforestation, les taux de remplacement des arbres étaient marginaux, représentant généralement moins de 5 % du niveau de perte d'arbres dans les zones évaluées.

Les huit zones « témoin », chacune de 50 kilomètres x 50 kilomètres (cf. leur description dans le tableau 1), ont été choisies manuellement de façon à être représentatives de différentes conditions, occupations des terres et historiques, dans le but de comparer le taux de déforestation à l'intérieur des concessions forestières à un ensemble diversifié d'autres occupations des terres. Ces zones comprennent d'anciennes concessions d'exploitation forestière abandonnées, d'anciennes concessions d'exploitation forestière converties en projet REDD à l'intérieur d'une zone strictement protégée, et des zones sans désignation ancienne ou actuelle connue. Dans toutes les zones situées en dehors d'une aire protégée, on observe des signes d'utilisation, en général pour une agriculture itinérante, à des degrés d'intensité variables. La taille des zones a été choisie pour correspondre de manière à peu près équivalente à la taille moyenne d'une concession forestière. La figure 1 ci-dessous présente les emplacements de toutes les zones pour lesquelles des données ont été analysées. Les cartes produites par Oréade-Brèche pour le projet AGEDUFOR, financé par la France pour soutenir une « gestion durable des forêts » en RDC, ont permis de déterminer si les concessions actuelles sont exploitées de façon active ou non. Quinze concessions ont été jugées

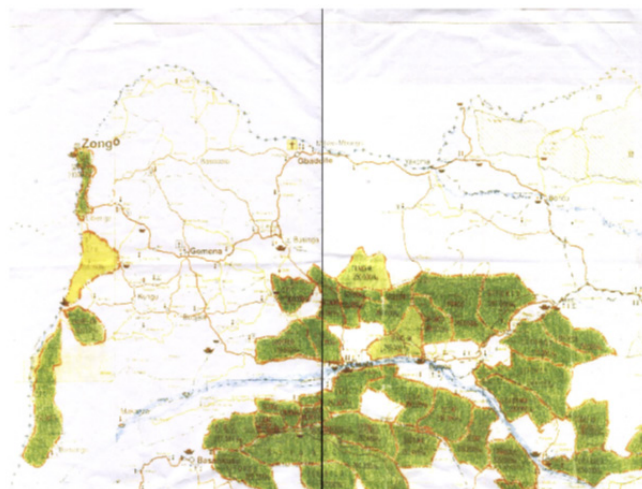


Figure 1 : Un exemple des anciennes cartes de concessions utilisées pour l'analyse. Des reproductions d'anciennes cartes de concessions officielles telles que celle-ci ont été utilisées pour reconstituer l'historique des zones d'intérêt, y compris les zones qui ne sont plus désignées comme concession et celles qui sont sous exploitation depuis longtemps.

actives au moins jusqu'en 2018.

On note bien qu'il est possible que les données utilisées pour délimiter les concessions forestières ne représentent pas leur étendue actuelle de manière totalement exacte. Les cartes de concessions ont toujours eu quelques imprécisions, et les limites géographiques de nombreuses concessions ont été redéfinies au cours de ces dernières années, ce qui n'est pas nécessairement reflété par les données utilisées. Cependant, les inexactitudes sont probablement minimales et n'ont pas une incidence significative sur les résultats obtenus. Les informations relatives aux concessions forestières anciennes, en particulier celles datant des années 1980, ont été obtenues à partir de reproductions de vieilles cartes officielles de concessions - cf. figure 1. La date d'attribution initiale de chacune des concessions a été retracée aussi loin que possible, en tenant bien compte du fait que certaines concessions ont été réallouées et renumérotées (dans certains cas avec une modification de leur périmètre) ; les dates correspondantes sont indiquées dans le tableau 2 de l'Annexe 1.

²⁶ Hansen et al, 2013

TABLEAU 1 : ZONES TÉMOIN UTILISÉES DANS L'ÉTUDE

Référence de la zone	Province	Description
G24	Mongala/Bas Uele	Ancienne concession forestière
H27	Bas Uele	Pas dans une concession forestière ni dans une aire protégée. Pas de concession forestière ancienne connue
J20	Equateur/Mongala	Ancienne concession forestière, à proximité d'une aire protégée (la Réserve naturelle de Lomako-Yokokala), et concession forestière actuelle
K22	Tshuapa/Mongala	Pas d'ancienne concession forestière connue, à proximité d'une aire protégée (la Réserve naturelle de Lomako-Yokokala)
Q13	Mai Ndombe	Concession privée REDD+ (Wildlife Works Carbon). Ancienne concession forestière
S19	Mai Ndombe	Entre une concession forestière inactive et une aire strictement protégée (le Parc National de la Salonga).
Q22	Tshuapa	À l'intérieur d'une aire strictement protégée (le Parc National de la Salonga)
Q25	Tshuapa/Tshopo	Pas dans une concession forestière ou une aire protégée ou une ancienne concession forestière connue

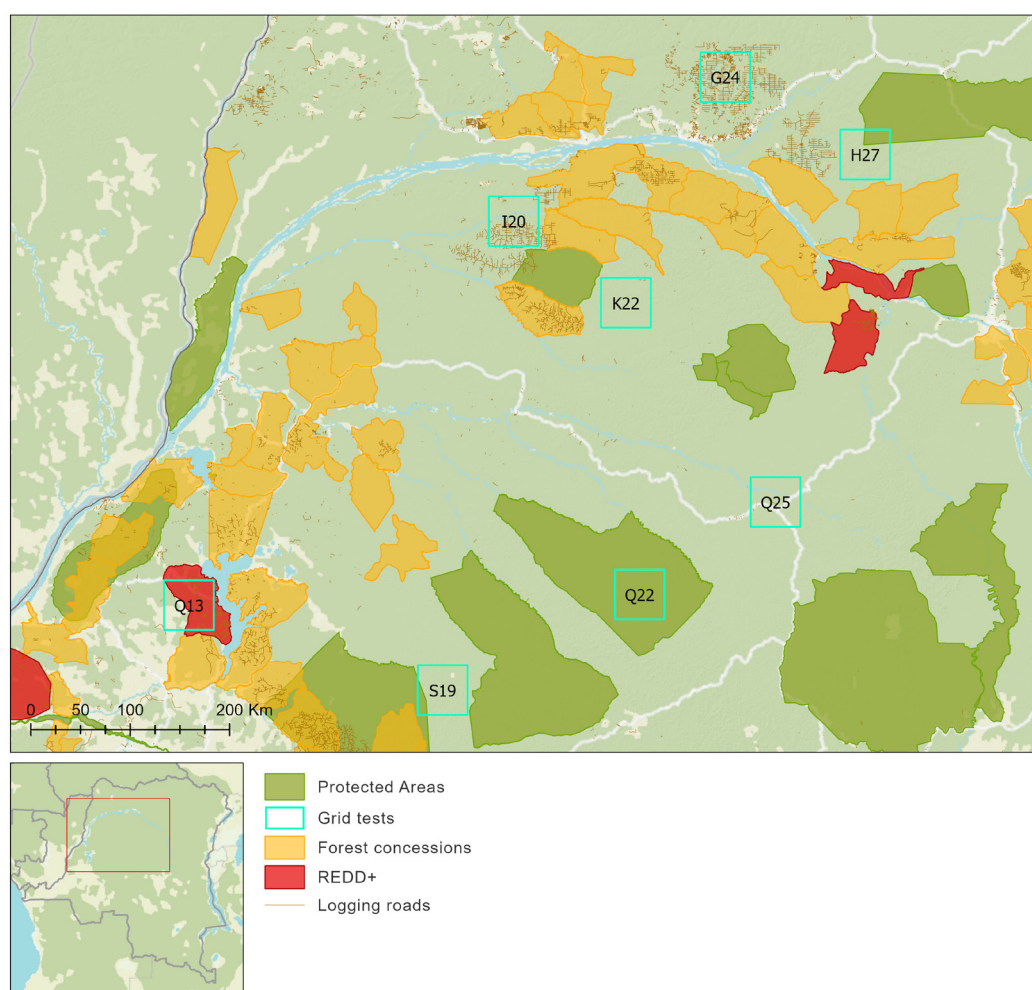


Figure 2 : Carte des zones pour lesquelles des données de perte d'arbres ont été analysées. Source : RFUK MappingForRights et World Resources Institute. L'analyse a porté sur toutes les zones en jaune, qui sont des concessions forestières, ainsi que sur les huit zones carrées de la « grille de test » indiquées en turquoise, qui ont servi de zones « témoins »

RÉSULTATS

Les figures 3, 4 et 5 ci-dessous présentent les principaux résultats de l'analyse des données. La figure 3 montre la perte cumulée d'arbres dans les 60 zones officiellement désignées pour une exploitation forestière commerciale. Le numéro

officiel du contrat de concession est indiqué en haut de chaque graphique. La figure 4 et 5 présente les données relatives à la perte d'arbres pour chacune des huit « zones témoins ».

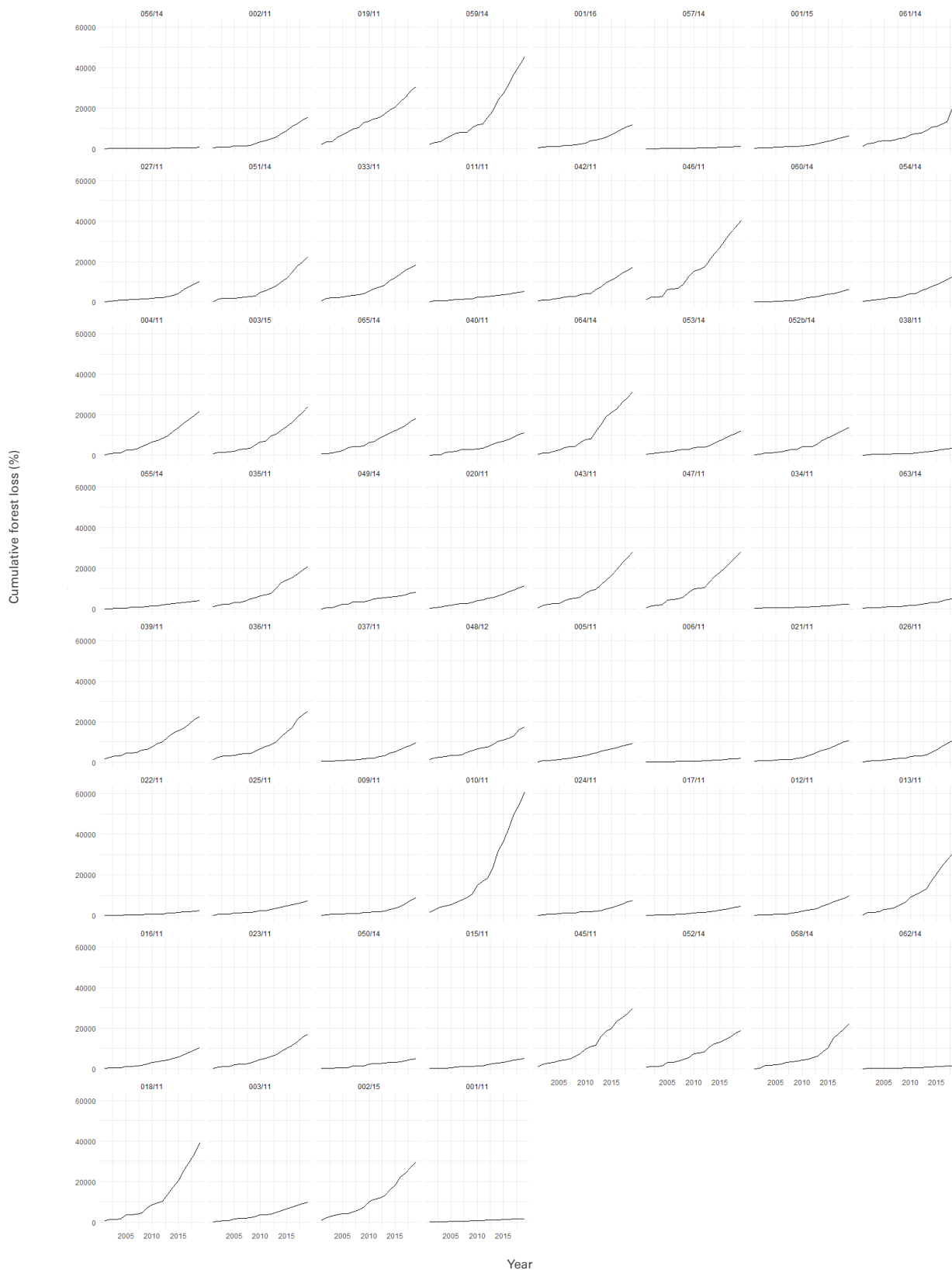


Figure 3 : Taux de déforestation cumulée entre 2001-2019 dans chacune des concessions forestières de la RDC (en pourcentage, par an)

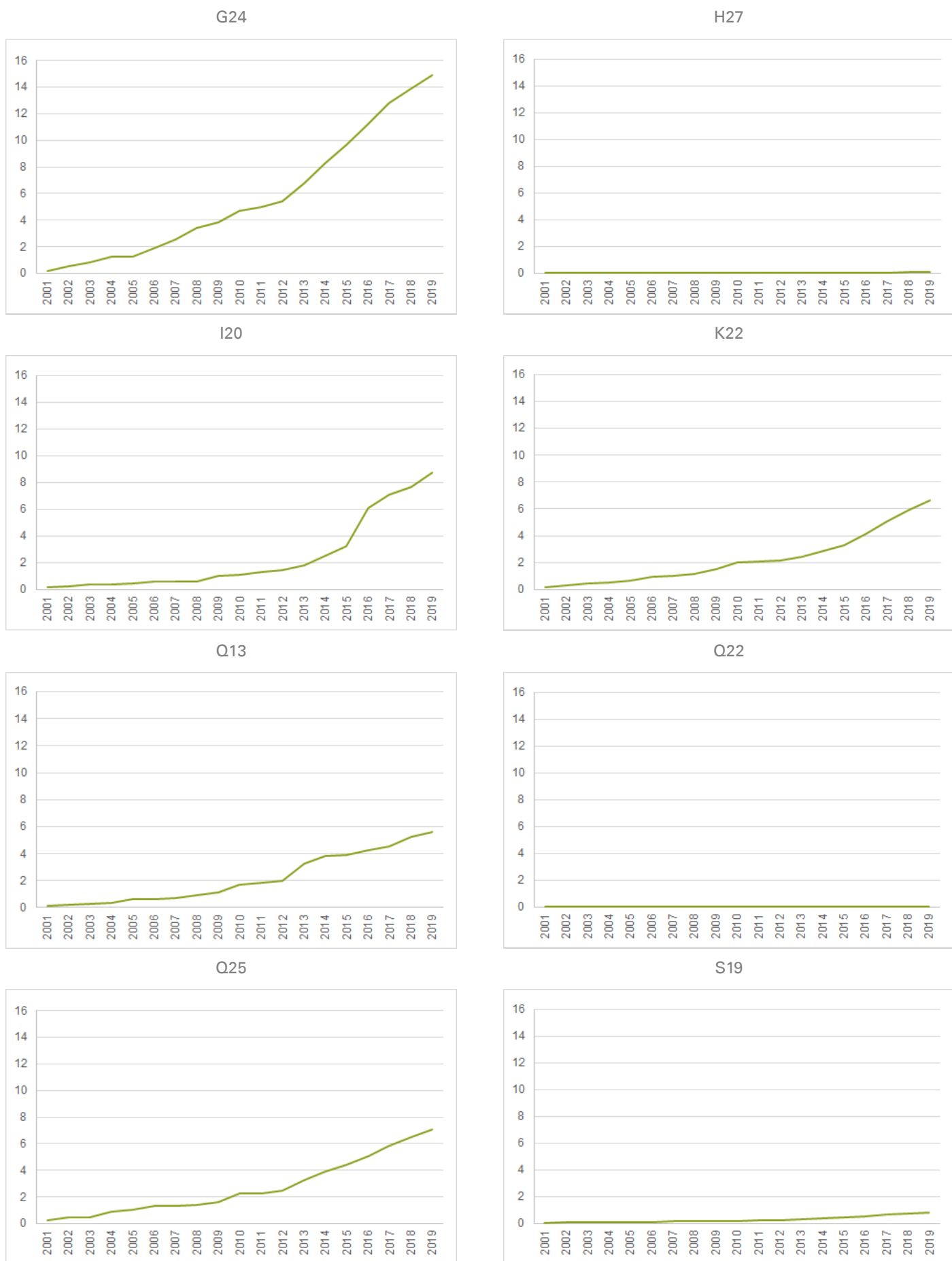


Figure 4 : Taux de déforestation cumulée entre 2001-2019 dans les huit « zones témoins » (en pourcentage, par an)

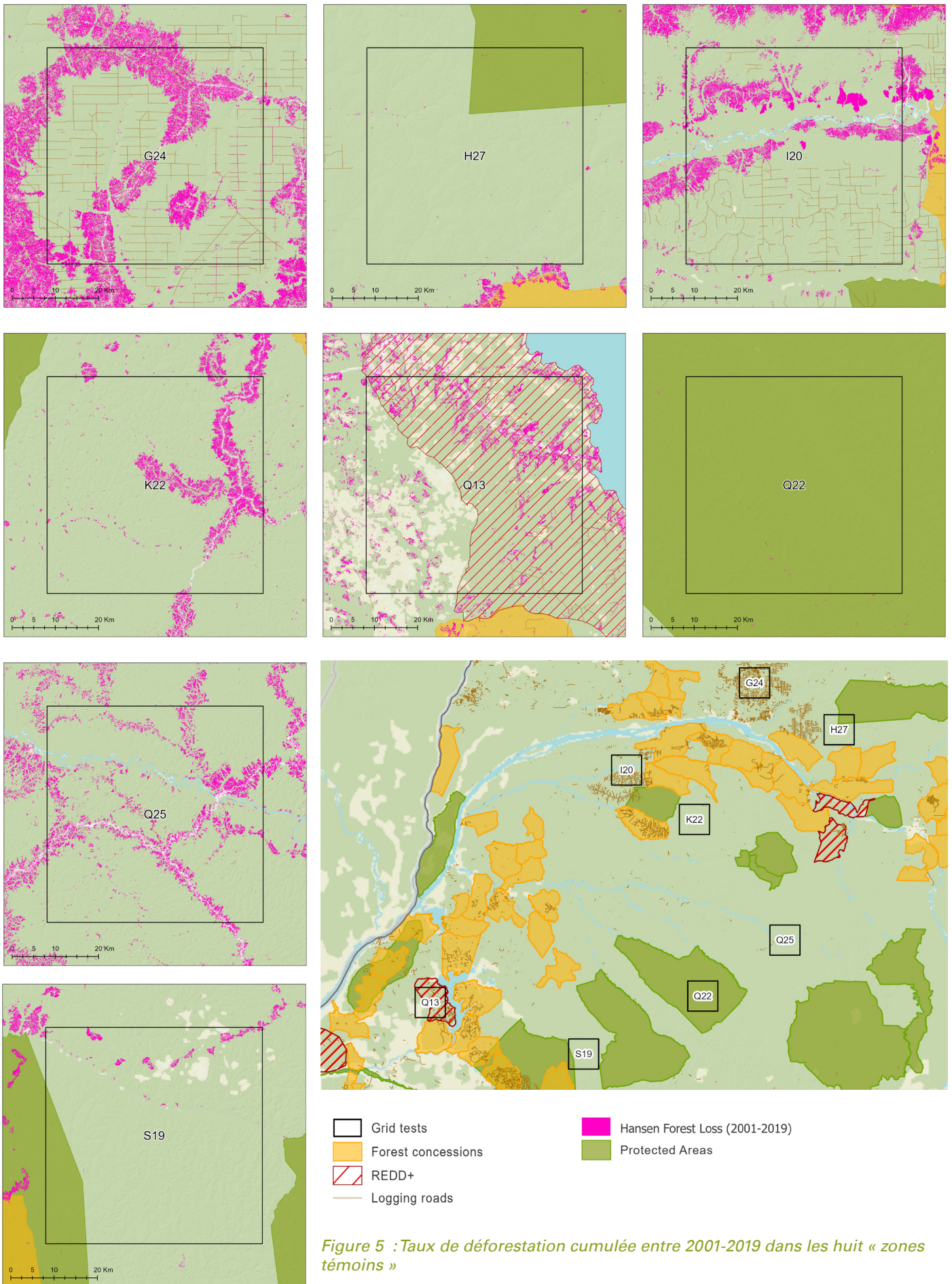


Figure 5 : Taux de déforestation cumulée entre 2001-2019 dans les huit « zones témoins »

DISCUSSION

On note à titre de « référence » que la perte nationale moyenne cumulée de couvert arboré en RDC sur la période 2000-2018 était de 6.7 %.²⁷ Bien qu'il existe une tendance générale à la hausse en termes de déforestation à l'intérieur des concessions (et une périodicité apparente - voir l'encadré ci-dessous), les graphiques présentés par la figure 3 montrent une grande variété de modèles de déforestation dans ces dernières sur la même période. Avec ceci, il n'est pas toujours possible, à partir d'une évaluation visuelle subjective des images satellites, de déterminer avec précision l'agent immédiat de la perte des arbres. Le défrichage des routes et des pistes d'exploitation forestière peut être important dans certaines concessions actives. Dans l'ensemble, cependant, il semble que la cause immédiate prédominante de la perte d'arbres soit le défrichage de terres agricoles, en particulier dans les concessions plus anciennes.

Il existe trois grands types de trajectoires pour la perte d'arbres au sein des concessions :

1. Celles où le taux de déforestation a été élevé et globalement constant ou en accélération tout au long de la période. Le taux de déforestation cumulée sur la période pour celles-ci se situe entre 25 et 40 %, soit entre quatre et six fois la moyenne nationale de déforestation ;

2. Celles où la déforestation a été essentiellement nulle ou très faible tout au long de la période, avec parfois une légère tendance à la hausse à partir d'un faible niveau de départ ;
3. Un grand groupe intermédiaire, où le taux de déforestation était relativement faible au début de la période, mais où une accélération a été observée autour de 2010. Le taux de déforestation cumulée sur la période pour ces groupes se situe entre 5 % et 15 %, avec une moyenne de 10 %.

Pour vingt-neuf des concessions forestières on observe une perte d'arbres supérieure à la moyenne nationale pour la période. Le taux de perte totale sur l'ensemble des concessions était de 7,5 % pour la période, soit environ 12 % de plus que la moyenne nationale. Sur les concessions actuellement en exploitation active, le taux de perte total sur la période était de 8,2 %, soit 22 % de plus que la moyenne nationale.

La figure 6 montre la perte d'arbres totale depuis la date d'attribution de la concession (lorsqu'elle est connue) pour les concessions actives et les zones d'anciennes concessions connues. Les données suggèrent une tendance à la baisse pour la zone de forêt restante dans les concessions, avec peut-être un délai/une période de latence d'environ 10 à 15 ans

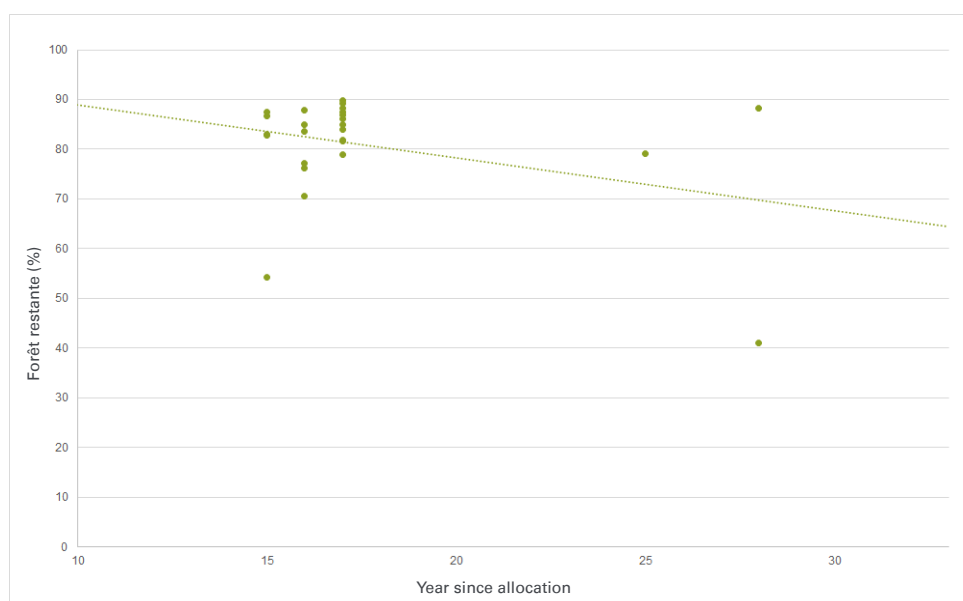


Figure 6 : Forêt restante dans une sélection des concessions forestières en fonction du temps écoulé depuis la date d'attribution de la concession (pourcentage).

²⁷ GFW, undated

OBSERVE-T-ON UNE PÉRIODICITÉ DANS LES DONNÉES SUR LA PERTE DE COUVERT ARBORÉ AU CONGO ?

Bien que cela n'apparaisse pas si clairement sur les graphiques illustrant les taux de perte cumulée de couvert arboré, des graphiques similaires sur lesquels on montre la perte annuelle de couvert arboré montrent une périodicité marquée (d'environ cinq ans), de manière systématique dans de nombreuses concessions d'exploitation forestière (cf. Figure 7 ci-dessous). Ce phénomène n'a jamais été observé auparavant. Nous proposons comme tentative d'explication que la périodicité coïncide avec les effets climatiques régionaux du cycle d'El Niño, qui crée des saisons sèches plus longues et plus sèches pendant lesquelles le défrichage de zones boisées à des fins agricoles s'accélère. Des effets similaires ont été observés en Amazonie²⁸, mais les données sur les cycles d'El Niño dans le Bassin du Congo semblent être limitées, ce qui rend toute analyse impossible.



Figure 7 : Perte annuelle de couvert arboré dans toutes les concessions, par an, entre 2001-2019 (hectares)

après l'ouverture des concessions avant que la déforestation ne commence sérieusement. Ceci serait cohérent avec les concessions où l'installation d'habitations et l'agriculture sont initialement relativement limitées, mais augmentent au fur et à mesure que la forêt est exploitée et abandonnée, et que la population au sein de la concession augmente, à la fois en raison de l'immigration stimulée par l'emploi et des augmentations naturelles.

Pour les huit zones « témoins » :

- Le taux de déforestation est relativement élevé dans les trois zones correspondant à d'anciennes concessions forestières (G24, I20 et Q13). Le taux le plus faible se trouve dans la zone qui est devenue un projet REDD (Q13), bien qu'il soit remarquable que le taux de déforestation dans cette zone ait augmenté au moment où les concessions ont été converties en projet REDD en 2012. Le taux dans l'ancienne concession sous « gestion

forestière durable » de Danzer au nord de la ville de Bumba (G24) était plus de deux fois supérieur au taux de déforestation national.

- Dans deux zones (K22 et Q25) pour lesquelles il n'y a pas de titre d'exploitation forestière connu, on observe également un taux de perte de couvert arboré cumulé total d'environ 6% sur la période de 18 ans (soit un taux légèrement inférieur à la moyenne nationale). Ces zones devraient faire l'objet d'une analyse plus approfondie, mais elles semblent toutes deux présenter des réseaux routiers et développements d'habitations relativement denses, avec de la déforestation autour de plusieurs villes et le long des routes.
- Trois zones, dont une est située à l'intérieur du Parc National de la Salonga, mais deux sont en dehors de toute zone protégée, présentent une déforestation très faible ou pratiquement nulle.

²⁸ See for example, Marengo, J., 2018

CONCLUSIONS

Les résultats de notre analyse semblent confirmer l'existence d'une relation entre la présence de concessions forestières et une déforestation ultérieure. Les taux de déforestation à l'intérieur des concessions sont généralement supérieurs à la moyenne - parfois par un facteur de trois ou plus. Ceci combiné à des taux souvent extrêmement bas en dehors (mais néanmoins à proximité) de concessions suggère que ce sont les activités de déforestation menées à l'intérieur de concessions et, peut-être plus important encore, d'anciennes concessions, qui conduisent à un taux moyen national de déforestation plus élevé. Cette hypothèse mérite une analyse beaucoup plus approfondie, mais la tendance clairement à la hausse dans les concessions devrait causer une inquiétude aux décideurs politiques et organismes de financement, en particulier ceux qui considéraient jusqu'à présent la « gestion durable des forêts » comme une stratégie de protection des forêts du Congo. Les données indiquent en effet qu'au lieu d'une exploitation forestière commerciale qui suivrait

la maxime « utilisées ou perdues » de manière déraisonnablement optimiste dans des forêts telles que celles du Congo, il vaudrait mieux considérer celles-ci « utilisées et perdues ».

S'il semble évident que les concessions forestières n'empêchent pas la déforestation (comme cela a souvent été revendiqué par le passé)²⁹, certaines nuances devraient tout de même être relevées quant à la conclusion principale. Tout d'abord, bien que l'accès à la forêt fourni par les routes forestières soit un facteur déterminant, ce n'est pas le seul. La proximité des marchés locaux pour les produits agricoles en est probablement un autre, tout comme la densité de la population locale, la durée d'exploitation de la concession forestière considérée, le nombre d'anciens ouvriers forestiers qui s'y trouvent, éventuellement les conditions spécifiques du contrat de concession et la nature de l'exploitation forestière qui y est entreprise. On ne sait pas si les taux très élevés de déforestation observés, par exemple, dans l'ancienne



²⁹ See for example, FFEM, 2015

concession de Danzer sont dus à une croissance de la population locale, à une immigration vers la région, à la taille des exploitations individuelles ou à d'autres causes directes.

Deuxièmement, la ligne de tendance pour la quantité de forêt restante dans les concessions (c'est-à-dire la quantité de déforestation) depuis leur attribution devrait faire l'objet d'une analyse plus détaillée que ce qui était possible dans le cadre de la présente étude. Davantage de zones devraient être considérées, par exemple des zones qui ont un historique d'exploitation forestière beaucoup plus long (y compris, par exemple, dans la province du Bas Congo), ainsi que des concessions plus récentes. Une analyse plus approfondie doit également être effectuée dans les zones connues pour leurs taux élevés d'exploitation forestière illégale, ainsi que dans les zones où l'exploitation forestière illégale est associée aux concessions (par exemple les cas d'exploitation excessive à l'intérieur des concessions et de transgression de leurs limites). L'analyse devrait, si possible, commencer avec la date de début de l'exploitation plutôt que celle d'attribution de la concession car, pour diverses raisons, il peut y avoir un long intervalle entre les deux.

Troisièmement, l'existence de zones qui présentent une perte de couvert arboré à des taux relativement élevés, sans jamais avoir chevauché une concession forestière ni être particulièrement proches de grands centres urbains, suggère que l'exploitation forestière peut être une condition suffisante pour qu'une déforestation rapide se produise, sans être pour autant une condition nécessaire. L'étude n'a pas fait de distinction entre la perte de couvert arboré à l'intérieur de concessions, et la perte de couvert arboré dans le cadre du complexe rural, qui pourrait constituer une partie importante de certaines concessions.

Quatrièmement, il serait utile de mener une analyse similaire dans un autre pays de la région. Le Cameroun serait peut-être le meilleur point de référence en termes de ce qui pourrait se passer en RDC dans 20 ans du fait de la densité de sa population et de sa longue histoire d'exploitation forestière industrielle.

Globalement, ces notes et précisions témoignent de la nécessité d'évaluations plus détaillées

et nuancées de la déforestation dans les concessions anciennes et actuelles, afin de prendre en compte leurs conditions et contextes de façon beaucoup plus localisée et spécifique, plutôt que d'analyses génériques et uniformes telles que celles qui ont régi les stratégies REDD+ jusqu'à présent.

Néanmoins, considérant comme acquis que le principe de précaution devrait être mis en application dans le développement d'options de politiques ayant de telles conséquences potentielles sur le long terme, nos résultats exigent un moment de pause considéré de la part des décideurs impliqués dans toute tentative d'expansion (ou même de maintien des niveaux actuels) de l'exploitation forestière commerciale au Congo. L'expérience dans d'autres pays (comme ceux autrefois sous couvert forestier de la ceinture côtière d'Afrique de l'Ouest) suggère qu'une fois que la forêt a été ouverte par une exploitation forestière, dégradée et envahie par des agriculteurs, il est quasi impossible d'arrêter les processus de déforestation en cascade. Selon les estimations de RFUK, environ soixante-dix millions d'hectares de forêts denses en RDC sont potentiellement disponibles et pourraient se voir attribuer à des sociétés d'exploitation forestière. Dans un tel cas de figure, les conséquences seraient d'une importance mondiale en termes d'émissions de carbone, sans parler de la perte de biodiversité, de services environnementaux et des droits des populations forestières.

Les options de politiques qui empêcheraient une telle trajectoire catastrophique en RDC - tout en maintenant ou en élargissant le modèle actuel de concession forestière - sont extrêmement limitées. Bien qu'il soit possible d'envisager certaines mesures « techniques » pour réduire les conséquences à long terme de l'exploitation forestière - telles que la fermeture des routes et des pistes d'exploitation après usage, la destruction des ponts et le démantèlement des camps d'exploitation forestière, etc. - elles ne correspondent pas à la réalité dans la plupart des zones d'exploitation. Toutes, ou la plupart des concessions ont été attribuées sur les terres coutumières de communautés existantes, comme l'a démontré le travail de cartographie communautaire mené par RFUK.³⁰ Et il existe, tant au niveau national qu'au niveau de la concession, des attentes claires (codifiées dans les accords

³⁰ RFUK, 2020

de concession) que certaines infrastructures seront développées et entretenues par les sociétés d'exploitation forestière au profit des communautés locales - c'est en effet souvent l'une des justifications principales pour le recours aux opérations d'exploitation forestière comme catalyseur du développement rural de régions forestières isolées.

Les obligations de développement de services, comme écoles et dispensaires, par les exploitants forestiers (lorsque ceux-ci les réalisent) attirent inévitablement la population des zones enclavées environnantes. De la même manière, il faut aussi bien considérer que la réalité d'une « gestion durable des forêts » demeure qu'elle ne peut rester durable que jusqu'à l'épuisement des peuplements d'arbres anciens ayant une valeur commerciale - soit, en règle générale, un cycle de concession ou une période de permis, c'est-à-dire 20 à 30 ans. Après cette période, les populations qui se sont accrues dans les camps d'exploitation forestière, aux alentours, ou qui en sont devenues dépendantes, ainsi que les populations localisées en bordure des concessions, sont condamnées à être abandonnées dans la forêt lorsque les opérations deviennent économiquement non viables. L'ouvrier forestier d'aujourd'hui (ou son dépendant) devient l'agriculteur sur brûlis de demain.

À moins que les revendications coutumières des habitants de la forêt n'aient été complètement annulées (comme c'est le cas dans les zones strictement protégées pour la conservation), la seule solution possible à cette énigme serait de ne pas attribuer de concession d'exploitation forestière industrielle du tout, et de confier plutôt les terres aux communautés qui les occupent déjà en travaillant avec elles pour réglementer une exploitation forestière communautaire comme occupation productive et durable des terres.

Bien que plus de recherches soient nécessaires, les premiers résultats de forêts communautaires en RDC sont prometteurs. Une analyse menée par RFUK qui compare les données de perte de forêts (en fonction de la superficie) entre 2001 et 2019 dans 57 zones désignées à présent comme concessions de forêts communautaires a révélé des taux de déforestation inférieurs de 23 % à la moyenne nationale et de 46 % à celui des concessions forestières industrielles.

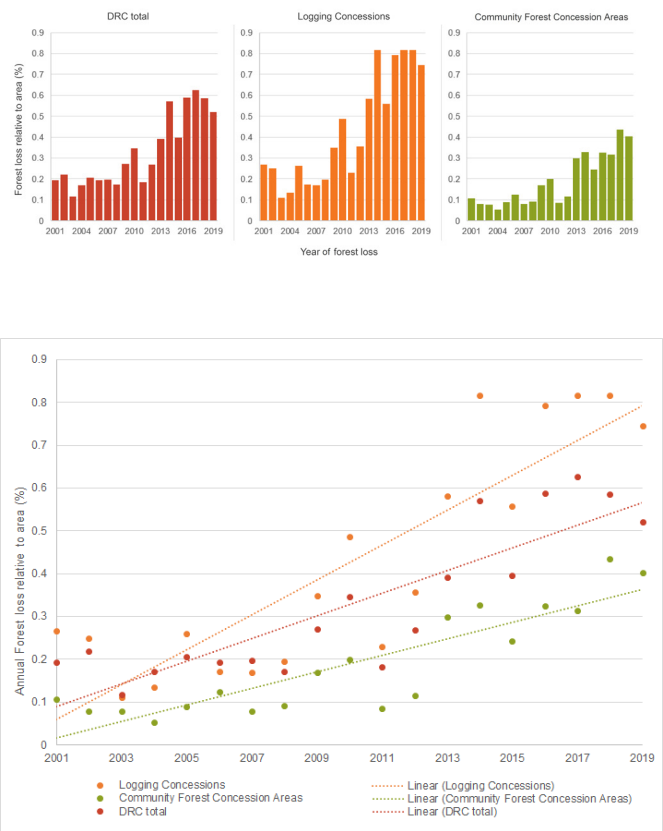


Figure 8 : Forest loss (relative to area) from 2001-2019 in community forest concession areas, logging concessions and DRC as a whole.

RECOMMANDATIONS

Ces recommandations s'adressent à la fois au gouvernement de la RDC et à la communauté internationale, en particulier aux agences telles que la Banque mondiale, les gouvernements norvégien, français et allemand, la CAFI, la CE et le PNUD, qui sont tous susceptibles de jouer un rôle important dans l'avenir des forêts de la RDC.

1. Dans l'immédiat, le moratoire sur les nouvelles concessions forestières en place depuis 2002 devrait être maintenu. Alors qu'il serait sans doute relativement facile de rester techniquement conforme aux exigences restantes du Décret présidentiel de 2005 pour une levée du moratoire, le principe de précaution devrait être mis en application dans une approche qui tiendrait compte des conséquences potentiellement très préjudiciables sur le long terme, comme indiqué dans ce briefing.
2. Les programmes et initiatives politiques qui soutiennent ou créent un élan vers une levée du moratoire devraient être arrêtés. Au lieu, des études beaucoup plus détaillées et multidimensionnelles sur les facteurs de déforestation devraient être menées par des parties indépendantes crédibles, probablement au niveau local ou provincial, avant d'être combinées et comparées. La cartographie communautaire et une planification participative et multisectorielle de l'utilisation des terres dans les paysages forestiers devraient faire partie de la programmation géographique qui est une condition préalable à la levée du moratoire.
3. Toutes les concessions forestières qui n'ont toujours pas obtenu un plan d'aménagement approuvé par le gouvernement plus de quatre ans (plus un an en appel) après leur établissement devraient être restituées à l'État conformément au Code forestier de la RDC de 2002.
4. Des méthodes de réduction des impacts sur le long terme des concessions forestières légales existantes devraient être explorées de manière à respecter les besoins des propriétaires coutumiers des terres, tout en reconnaissant les contraintes fixées par les contrats de concession forestière. La réduction de la superficie des concessions devrait être considérée une option - mais accompagnée de mesures visant à soutenir les populations locales qui dépendent déjà des revenus de l'exploitation forestière. Une autre option serait d'explorer des approches de co-gestion comme celles proposées par Alain Karsenty qui reconnaissent et promeuvent la propriété coutumière des ressources forestières au sein des concessions existantes - une approche qui a commencé à être explorée en République centrafricaine, grâce aux efforts de RFUK.
5. Des alternatives politiques « zéro pertes » devraient être envisagées pour toute expansion de l'exploitation forestière commerciale. Un ensemble considérable de connaissances et d'opinions existent déjà sur le sujet, récoltées lors d'une « Table ronde des alternatives » initiée par DFID (maintenant FCDO) en 2006-07, dont les résultats devraient être passés en revue. La foresterie communautaire, un secteur relativement jeune et fragile en RDC, est susceptible d'avoir un rôle central dans ces scénarios, bien que beaucoup d'investissements soient nécessaires pour développer la capacité des institutions, des communautés locales, du secteur privé et des ONG pour réussir à l'échelle.
6. Les programmes REDD+ devraient prendre en compte tout impact probable sur le moyen et long terme, en particulier le risque de dégradation irréversible de la forêt et de déforestation complète éventuelle causé par les concessions d'exploitation forestière, bien au-delà de la pratique d'une exploitation soi-disant « à impact réduit ». Pour traiter de ces problèmes, ils devront être comptabilisés et/ou considérés comme de probables « annulations » des réductions d'émissions.
7. Le Plan d'investissement national REDD+ de la RDC et les contributions nationales déterminées (CDN) dans le cadre de l'Accord de Paris sur le climat devraient être revus sur base d'études approfondies sur les impacts de déforestation à long terme de l'exploitation forestière industrielle. Ces études devraient s'appuyer entre autres sur la présente analyse, ainsi que considérer d'autres facteurs tels que le développement d'infrastructures, les industries extractives et l'agro-industrie.
8. Il faudra aussi mener des recherches supplémentaires sur les impacts à long terme de l'exploitation forestière industrielle dans d'autres parties de la région, tels que le Cameroun.

RÉFÉRENCES

Actu Cameroun (2018) Cameroun: bientôt une usine de production de la canne à sucre à Dimako, 3 Nov 2018 <https://actucameroun.com/2018/11/03/cameroun-bientot-une-usine-de-production-de-la-canne-a-sucre-a-dimako/>

AFD (2018) Support Project for Sustainable Forest Management in the DRC: AFD's position <https://www.afd.fr/en/actualites/support-project-sustainable-forest-management-drc-afds-position>

Asner GP et al (2006) Condition and fate of logged forests in the Brazilian Amazon. PNAS August 22, 2006 103 (34) 12947-12950; <https://doi.org/10.1073/pnas.0604093103>

Benoit Bosquet (2017), A balancing act: Exploring how the Republic of Congo can use forest resources sustainably for development. World Bank blogs, March 17 2017. <https://blogs.worldbank.org/nasikiliza/a-balancing-act-exploring-how-the-republic-of-congo-can-use-forest-resources-sustainably-for>

CAFI (2016) Letter of Intent For the Establishment of a Partnership Between The Government of the Democratic Republic of the Congo (DRC) And The Central African Forest initiative (CAFI) On the Implementation of the National REDD+1 Framework Strategy and Investment Plan of the DRC https://www.undp.org/content/dam/cafi/docs/drc-documents/DRC_2016_LOI%20V7%20Final%2018%20April%202016%20-ENG%20-%20with%20logos.pdf

Doetinchem, N, Megevand, C, Braune, L and Dulal, H (2013) Deforestation Trends in the Congo Basin: Reconciling Economic Growth and Forest Protection .Working Paper 2. Logging, World Bank Africa region. April 2013 https://www.profor.info/sites/profor.info/files/Logging_Sectoral%20Report_FINAL%5Bweb%7D_may13_0.pdf

FCPF (2016) Emission Reductions Program Document (ER-PD) ER Program Name and Country: Mai-Ndombe Emission Reduction Program, Democratic Republic of the Congo <https://www.forestcarbonpartnership.org/system/files/documents/ERPD%20DRC%20final%20for%20presentation.pdf>

FFEM (2015) How to preserve the tropical forest, video, <https://www.youtube.com/watch?v=0UNPGIJBjVc>

Fuller, Trevon, et al (2018) Assessing the impact

of China's timber industry on Congo Basin land use change, RGS, 27 June 2018 https://www.researchgate.net/publication/326036300_Assessing_the_impact_of_China's_timber_industry_on_Congo_Basin_land_use_change

GFW (2018) New Map Helps Distinguish Between Cyclical Farming and Deforestation in the Congo Basin January 16, 2018 <https://blog.globalforestwatch.org/data-and-research/new-map-helps-distinguish-between-cyclical-farming-and-deforestation-in-the-congo-basin>

GFW (undated) Democratic Republic of Congo <https://bit.ly/3a22tIL>

Global Witness (2019) Congolese General Sanctioned by US and EU for Human Rights Abuses is Trading in Illegal Logging Permits over DRC's Climate-Critical Forests April 16 2019 <https://www.globalwitness.org/en/press-releases/congolese-general-sanctioned-by-us-and-eu-for-human-rights-abuses-is-trading-in-illegal-logging-permits-over-drcs-climate-critical-forests-global-witness-reveals/>

Greenpeace (undated) Cut from Congo: Industrial Logging and the loss of Intact Forest Landscapes in the Congo Basin. https://cdn.greenpeace.fr/site/uploads/2017/10/Greenpeace_IFL_report_final.pdf

Hansen, M C, et al (2013) High-Resolution Global Maps of 21st-Century Forest Cover Change. Science 15 Nov 2013; Vol. 342, Issue 6160, pp. 850-853. DOI: 10.1126/science.1244693 <https://science.sciencemag.org/content/342/6160/850>

Karsenty A. and Goulet-Fleury, S (2006) Assessing Sustainability of Logging Practices in the Congo Basin's Managed Forests: the Issue of Commercial Species Recovery Ecology and Society 11 (1): 26 https://www.researchgate.net/publication/272679907_Karsenty_A_Goulet-Fleury_S_2006_Assessing_Sustainability_of_Logging_Practices_in_the_Congo_Basin's_Managed_Forests_the_Issue_of_Commercial_Species_Recovery_Ecology_and_Society_11_1_26

Kleinschroth et al, 2019 Road expansion and persistence in forests of the Congo Basin Nature Sustainability, VOL 2, JULY 2019, 628–634 <https://www.nature.com/articles/s41893-019-0310-6>

Laporte, Nadine et al (2007) Reducing CO2 Emissions from Deforestation and Degradation in the Democratic Republic of Congo: A First

Look. https://www.whrc.org/wp-content/uploads/2015/09/WHRC_REDD_Congo.pdf

Marengo, J et al. (2018) Changes in Climate and Land Use Over the Amazon Region: Current and Future Variability and Trends. *Front. Earth Sci.*, 21 December 2018 <https://www.frontiersin.org/articles/10.3389/feart.2018.00228/full>

Molinario et al 2017 *Environ. Res. Lett.* 12 104001 <https://iopscience.iop.org/article/10.1088/1748-9326/aa8680/meta>

Molinario, et al (2020) G.; Hansen, M.; Potapov, P.; Tyukavina, A.; Stehman, S. Contextualizing Landscape-Scale Forest Cover Loss in the Democratic Republic of Congo (DRC) between 2000 and 2015. *Land* 2020, 9, 23. <https://www.mdpi.com/2073-445X/9/1/23>

Mongabay (2007) Logging roads rapidly expanding in Congo rainforest <https://news.mongabay.com/2007/06/logging-roads-rapidly-expanding-in-congo-rainforest/>

Mongabay (2019) NGOs reject new oil palm plantation in southern Cameroon <https://news.mongabay.com/2019/12/ngos-reject-new-oil-palm-plantation-in-southern-cameroon/>

Mongabay (2020) Subsistence farming topples forests near commercial operations in Congo <https://news.mongabay.com/2020/01/subsistence-farming-topples-forests-near-commercial-operations-in-congo/>

Morgan, D, et al (2020) Impacts of Selective Logging and Associated Anthropogenic Disturbance on Intact Forest Landscapes and Apes of Northern Congo *Front. For. Glob. Change*, 03 July 2019 | <https://doi.org/10.3389/ffgc.2019.00028>

République Démocratique du Congo (2015) Plan d'investissement REDD+ (2015-2020) https://www.undp.org/content/dam/cafi/docs/drc-documents/DRC_2015_Plan%20Investissement%20National%20REDD%20RDC%2024%20Novembre%202015.pdf

République Démocratique du Congo (2020) Ministère des Finances, Communiqué Officiel No 004 du 22 avril 2020 <http://minfinrdc.com/minfin/wp-content/uploads/2020/04/Communiqu%C3%A9-officiel-N%C2%B0004-du-22-avril-2020.pdf>

RFUK (2007) *Concessions to Poverty; The Environmental, Social and Economic Impacts of Industrial Logging Concessions in Africa's Rainforests.*

RFUK (2020) MappingForRights website <https://cbca.mappingforrights.org/>

UN-REDD (2012) Synthèse des études sur les causes de la déforestation et de la dégradation des forêts en République Démocratique du Congo, <https://www.unredd.net/documents/un-redd-partner-countries-181/africa-335/democratic-republic-of-the-congo-189/studies-publications-and-other-resources-500/9159-synthese-des-etudes-sur-les-causes-de-la-deforestation-et-de-la-degradation-des-forets-en-republique-democratique-du-congo-9159.html?path=un-redd-partner-countries-181/africa-335/democratic-republic-of-the-congo-189/studies-publications-and-other-resources-500>

WCS, 2019 <https://newsroom.wcs.org/News-Releases/articleType/ArticleView/articleId/12802/Study-Documents-Impacts-of-Selective-Logging-and-Associated-Disturbance-on-Intact-Forest-Landscapes-and-Wildlife-of-Northern-Congo.aspx>

WWC (2012) The Mai Ndombe REDD+ Project, Democratic Republic of Congo <https://www.vcsprojectdatabase.org/services/publicViewServices/downloadDocumentById/11060>

WWC (2017) The Mai Ndombe REDD+ Project. Second Monitoring and Implementation Report, 22nd October 2017 <https://www.everlandmarketing.com/wp-content/uploads/2019/12/Mai-Monitoring-Report.pdf>

ANNEX I - DATES D'ATTRIBUTION DES CONCESSIONS ET CONCESSIONNAIRES

TABLE 2

Numéro de contrat de concession actuel ou récent	Numéro de contrat de concession précédent ou le plus ancien connu	Concessionnaire récent	Numéro de contrat de concession actuel ou récent	Numéro de contrat de concession précédent ou le plus ancien connu	Concessionnaire récent
056/14	046/04	RIBA CONGO	063/14	029/03	SODEFOR
002/11	003/92	LA FORESTIERE	039/11	028/03	SODEFOR
019/11	006/92	ENRA	036/11	023/03	
059/14	015/03	SODEFOR	037/11	020/03	SODEFOR
001/16		CFT	048/12	024/05	LA FORESTIERE DU LAC
057/14	007/03		005/11	002/01	ITB
001/15	033/03		006/11	002/04	ITB
061/14	019/03	SODEFOR	021/11	018/95	COMPAGNIE DES BOIS
027/11	026/04		026/11	007/95	BOOMING GREEN DRC
051/14	033/04	SICOBOIS	022/11	021/05	BEGO CONGO
033/11	032/04	SICOBOIS	025/11	037/03	MOTEMA
042/11	011/03		009/11	034/05	
046/11	036/04	CFT	010/11	001/95	SAFO
060/14	013/03	FORABOLA	024/11	036/03	MOTEMA
054/14	003/98		017/11	088/03	MEGA BOIS
004/11	045/04	BAKRI BOIS CORPORATION	012/11	030/05	ITB
003/15	003/03		013/11	001/04	ITB
065/14	026/03	SODEFOR	016/11	028/98	SEFOCO
040/11	018/00	SIFORCO	023/11	008/93	SEFOCO
064/14	010/03		050/14	003/04	TALATINA
053/14	001/98	BOOMING GREEN DRC	015/11	005/03	FORABOLA
052b/14	002/98	BOOMING GREEN DRC	045/11	032/03	SODEFOR
038/11	064/00	SODEFOR	052/14	034/97	SOMICONGO
055/14	004/91		058/14	012/03	
035/11	021/03	SODEFOR	062/14	024/03	SODEFOR
049/14	041/05	MAISON NBK SERVICE	018/11	033/05	
020/11	093/03	SCIBOIS	003/11	002/93	LA FORESTIERE
043/11	008/03	FORABOLA	002/15	027/03	
047/11	018/03	CFT	001/11	002/92	LA FORESTIERE
034/11	031/03	SODEFOR			

Le deuxième nombre dans chaque numéro de concession fait référence à sa date d'attribution. Ainsi, la concession 047/11, actuellement détenue par CFT, a été attribuée à l'origine en 2003. Les concessionnaires actuels ou récents ne sont pas nécessairement ceux à qui la concession a été attribuée à l'origine. Les informations relatives aux concessionnaires étaient correctes en mars 2018.

**R RAINFOREST
FOUNDATION UK**

SECURING LANDS, SUSTAINING LIVES

2-4 The Atelier, Old Dairy Court,
17 Crouch Hill, London, N44AP
+44 (0)20 7485 0193
info@rainforestuk.org

[Rainforestfoundation.org](https://rainforestfoundation.org)

Registered Charity No. 1138287 | Registered Company No. 7391285